



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 07/10/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Meissa NGOM – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS – Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 53405307 ANTILLAIS PARIS 19 / PUC 2 D3.A du 05/10/25

Lecture de la FMI ainsi que des rapports de l'arbitre et des ANITILLAIS PARIS 19 match non joué au motif : Terrain déclaré impraticable par l'arbitre officiel.

La commission donne match à jouer et fixe la rencontre au 19/10/25 sur un terrain de repli pour lequel le club recevant a jusqu'au vendredi 17/10 à 12H pour communiquer l'AOT.

Courriel de SOLITAIRES du 02/10/25 déclarant forfait général son équipe 2 en D4.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de Paris est Solitaire après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

Match N° 53405837 VIKING PARIS / FC GRAND PARIS 21 D4.A du 05/10/25

Courriel de VIKING PARIS du 26/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de Viking Paris.

Match N° 53406341 PITRAY OLIER 3 / ESC 20^{ème}.2 D4.B du 28/09/25

Courriel de PITRAY OLIER du 04/10/25 nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu au motif : Absence de l'équipe ESC 20^{ème}.2 ci-joint la liste des joueurs qui ont participé à celle-ci l'arbitre n'ayant pas pu clôturer la FMI.

1. N°2548427379 Eliott BENARROUS SIALLELI
2. N°9604795754 Tidiane DIALLO
3. N°2547416436 Ethan DELPECH
4. N°2546477737 Julien DE L'ESTOILE
5. N°2547379031 Francis GASMI
6. N° 2547295870 Martin PAILLER
7. N°2328085326 Kim GOUT
8. N°9603752599 Sacha BENARROUS SIALLELI
9. N°2338149009 Layunick PARMENTIER
10. N°2548305134 Ulysse BOURGOIS
11. N°2544566405 Pierre-Emmanuel NGONGANG – CAPITAINE
12. N°2546399037 Armand CALVET – REMPLACANT

Les 2 arbitres assistants

1. N°2546399141 Joao MARTINS PEREIRA
2. N° 2358014843 François CLARET

Le Dirigeant Responsable

1. 2543605596) Yohan LEJOLIVET

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'ESC Paris 20 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière) Les frais de déplacement de l'arbitre sont mis à la charge du club de l'ESC Paris 20.

Match N° 53406329 ENFANTS PASSY2 / PETITS ANGES 2 D4.B du 05/10/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de PETITS ANGES

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière) Les frais de déplacement de l'arbitre sont mis à la charge du club des Petits Anges.

Match N° 53406508 ESC 20^{ème} / AF PARIS 18 D4.C du 05/10/25

Match reporté par la direction du district au motif d'un malaise grave sur le terrain d'un jeune U14 du club.

La commission fixe la rencontre au 19/10/25.

CDM

Match N° 53407720 CHAMPIONNET / RC PARIS 18 D1 du 05/10/25

Courriel de Championnet du 05/10/25 nous informant des bugs au moment de la clôture de la FMI, le score de la rencontre est de 2/1 en faveur de CHAMPIONNET.

Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score et les sanctions disciplinaires.

La commission confirme le score de 2/1 en faveur de l'équipe de Championnet et demande la composition des deux équipes avec les numéros de licence pour sa réunion du 14/10/25.

SENIORS FEMININES

Match N° 54936590 POUCHET / PARIS 13 ATLETICO D1 du 27/09/25

Courriel de POUCHET du 03/10/25 nous confirmant que la FMI a bien été transmise mais la réception à bugger, le score est de 0/1 en faveur de Paris 13 Atlético.

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 06/10/25 nous informant que la rencontre a eu lieu et le score est de 0/1 en faveur de PARIS 13 ATLETICO ci-joint la composition de l'équipe de PARIS 13 ATLETICO.

- 1 N° 9603836336 NIAKATE Hawa
- 2 N° 9604197972 KONTE Dialla
- 3 N° 2548422824 DIAWARA Koumba
- 4 N° 9603095351 NDIAYE Mamdiara
- 5 N° 2548589857 OUATTARA Amy
- 6 N° 2548394043 KONATE Menty
- 7 N° 2548283242 AIT AMER Assia
- 8 N° 2547757497 ELAYADI Chaima
- 9 N° 9605141554 TANKOANO Arielle
- 10 N° 9603354891 DIAKABY Nakady . (buteuse)
- 11 N° 9603477651 SALVATORE Vanessa
- 12 N° 2548123708 KOUYATE PERCHERIN Tessa
13. N° 9602566726 BOURGUA Kenza

Rapport de l'arbitre confirmant le score.

La commission entérine le score de 0/1 en faveur de Paris 13 Atlético et demande la composition de l'équipe de Paris XVII Pouchet avec les numéros de licence pour sa réunion du 14/10/25.

Match N° 54936571 PUC 2 / PARIS ARC EN CIEL D1 du 23/05/26

Courriel de PARIS ARC EN CIEL du 03/10/25 demandant le report de la rencontre ou inverser celle-ci au motif : Tournoi annuel de lutte contre les LGBT chez eux.

Ces nouvelles dates inscrites au calendrier est dû au passage de ce groupe à 14 équipes. La commission décide l'inversion des matches aller et retour.

Match ALLER PUC 2 / PARIS ARC EN CIEL le 01/11/25 – Match RETOUR PARIS ARC EN CIEL / PUC2 le 24/05/26.

ANCIENS

Match N° 53407181 NICOLAITE CHAILLOT 2 / ES SEIZIEME 2 D2.A du 05/10/25

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 03/10/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de NICOLAITE CHAILLOT (1^{er} forfait)

Match N° 53407179 SPORTING 2 / PARIS XVII POUCHET D2.A du 05/10/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FM match non joué au motif : Absence de l'équipe de Paris XVII Pouchet.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris XVII Pouchet et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53407539 DOUZIEME CA / PARIS US SUISSE 2 D2.C du 05/10/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FM match non joué au motif : Absence de l'équipe 2 de PARIS US SUISSE.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Paris US Suisse et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 54964912 BENFICA ARGOSELO / PAIS US SUISSE coupe 75 du 19/10/25

Courriel de BENFICA ARGOSELO du 06/10/25 demandant le report de la rencontre au motif : Mariage du président du club.

Le motif invoqué n'est pas recevable, la commission maintient la rencontre à la date du 19/10/25.

JEUNES

U 14

Match N° 53408495 ESP PARIS 19.2 / PARIS 13 ATLETICO 2 D1 du 04/10/25

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 05/10/25 nous informant d'un bug de la FMI le score de la rencontre est de 1/1. Ci-joint la composition de l'équipe de PARIS 13 ATLETICO

- 1- N°9605330020 Rives Berniere Joseph
- 2- N°2548589898 Andrianavalomahefa Ily
- 3- N°2548464221 Henriques Enzo
- 4- N° 9602333056 Djedje Quassim
- 5- N°9602744208 Bouget Lubin
- 6- N°2548592542 Kone David Morgan
- 7- N° 9602231173 Koudid Yassin
- 8- N°9603419039 Benasla Dirar
- 9- N°9603807946 Shousha Illias
- 10- N°9603048235 Necib Abdel Malek
- 11- N°2548586057 Hamidi Hudayfa
- 12- N°9603343792 Taillefer Alban
- 13- N°9602953202 Mistoihi Nassim
- 14- N°9603834934 Gnanhan Sofiane
- Entraîneur N°2348027013 Darini Yoni
- Dirigeant N°2543430645 Diakhite Abdramane
- N° 2548574145 Juge de touche Sako Ismael

La commission demande la composition de l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19 et le rapport de l'arbitre via la CDA afin de pouvoir entériner le score de la rencontre.

Match N° 53408582 ENFANTS PASSY / NICOLAITE CHAILLOT D2.A du 04/10/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain inaccessible suite à un malaise d'un joueur du match précédent. Intervention Samu, Pompiers sur le terrain.

La commission fixe la rencontre au 18/10/25.

Match N° 53408953 PARIS 13 ES.2 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 04/10/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Parc fermé à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 01/11/25.

Match N° 53409604 AF PARIS 18.2 / COURONNES 4 D4.B du 04/10/25

Match arrêté au motif d'un malaise grave sur le terrain d'un jeune U14 du club de l'AF Paris 18 avec intervention des secours.

Malheureusement nous avons été informés de l'issue tragique pour ce jeune. Tous les commissaires de la commission se joignent à moi pour présenter nos sincères condoléances à la famille et au club affecté par ce décès.

La commission reprogramme ce match au 15/11/25.

Match N°53409048 AF PARIS 18 / PARIS 15 AC 2 D3.B du 11/10/25

Match N° 53409613 AF PARIS 18 / MENILMONTANT D4.B du 11/10/25

Courriel de l'AF PARIS 18 06/10/25 demandant de reporter ces rencontres afin de permettre à tous les jeunes du club de se recueillir et participer à l'organisation des obsèques de leur camarade.

La commission fixe ces rencontres au 01/11/25.

Match N° 53432887 RACING CLUB 18 / VIKING PARIS D4.C du 04/10/25

Courriel de VIKING PARIS du 01/10/25 déclarant forfait.

Courriel de RC PARIS 18 du 03/10/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) pour les deux équipes : Viking Paris et de Racing Club 18.

Courriel de VIKING PARIS du 06/10/25 déclarant forfait général en U14 D4.C

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Viking Paris après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N° 53409694 ESC XV / PARIS 15 AC.5 D4.C du 04/10/25

Courriel de ESC XV 18 du 01/10/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de l'ESC XV.

U 15**Match N° 53407914 AF PARIS 18 / MACCABI PARIS D1 du 11/10/25**

Courriel de l'AF PARIS 18 du 06/10/25 demandant de reporter la rencontre afin de permettre à tous les jeunes du club de se recueillir et participer à l'organisation des obsèques de leur camarade.

La commission fixe la rencontre au 18/10/25.

Match N° 53408001 PITRAY OLIER 2 / AS PARIS D2.A du 04/10/25

Courriel de AS PARIS du 03/10/25 à 16H10 déclarant forfait.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'AS Paris et du fait que la déclaration est trop tardive (voir article 23.2 du RSG 75 avant 12H.) lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53408092 UFC 17 / RACING CLUB 18 D2.B du 04/10/25

Courriel de RC PARIS 18 du 03/10/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de Racing Club 18.

U 16**Match N° 53406598 ES PARIS 13 / AF PARIS 18 D1 du 05/10/25**

Match reporté par la direction du district au motif d'un malaise grave sur le terrain d'un jeune U14 du club.

La commission fixe la rencontre au 02/11/25.

Match N° 53406604 AF PARIS 18 / PUC 2 D1 du 12/10/25

Courriel de l'AF PARIS 18 du 06/10/25 demandant de reporter les rencontres afin de permettre à tous les jeunes du club de se recueillir et participer à l'organisation des obsèques de leur camarade.

La commission fixe la rencontre au 16/11/25

Match N° 53407450 PITRAY OLIER 2 / VIKING PARIS D3.B du 05/10/25

Courriel de VIKING PARIS du 01/10/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de Viking Paris.

Courriel de VIKING PARIS du 06/10/25 déclarant forfait général en D3.B

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Viking Paris après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N° 53407630 PETITS ANGES 3 / AF PARIS 18. 2 D3.C du 05/10/25

Match reporté par la direction du district au motif d'un malaise grave sur le terrain d'un jeune U14 du club.

La commission fixe la rencontre au 19/10/25.

Match N° 53407636 AF PARIS 18.2 / CHAMPIONNET 2 D3.C du 12/10/25

Courriel de l'AF PARIS 18 du 06/10/25 demandant de reporter les rencontres afin de permettre à tous les jeunes du club de se recueillir et participer à l'organisation des obsèques de leur camarade.

La commission fixe la rencontre au 02/11/25.

Match N° 53407629 CHAMPIONNET 2 / JAM 2 D3.C du 05/10/25

Lecture de la FMI et rapport de la JAM, match non joué au motif : L'équipe de championnet ne comportait que 7 joueurs à l'heure du coup d'envoi.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Championnet et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 18

Suite à la décision du 23/09/25 confirmé le 30/09/25 dans la nouvelle configuration, le Racing Club 18 réitère sa contestation de la décision du 23/09/25 par courriel en date du 06/10/25.

La commission en prend acte mais précise qu'elle ne reviendra pas sur sa décision et qu'il convient d'en faire appel dans les formes et délai requis.

Il est passé à l'ordre du jour.

Match N° 53405176 AF PARIS 18 / PITRAY OLIER D1 du 05/10/25

Match N° 53405440 AF PARIS 18 2 / CA PARIS D2 du 05/10/25

Matches reportés par la direction du district au motif d'un malaise grave sur le terrain d'un jeune U14 du club

La commission fixe ces rencontres au 19/10/25.

Match N° 53405926 VIKING PARIS / PITRAY OLIER 3 D3.B du 05/10/25

Courriel de VIKING PARIS du 01/10/25 déclarant forfait. (2^{ème} forfait).

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de Viking Paris.

Courriel de VIKING PARIS du 06/10/25 déclarant forfait général en D3.B

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Viking Paris après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N°53405447 NICOLAITE CHAILLOT / AF PARIS 18 D1 du 12/10/25

Match N°53405447 NICOLAITE CHAILLOT 2 / AF PARIS 18.2 D2 du 12/10/25

Courriel de l'AF PARIS 18 du 06/10/25 demandant de reporter la rencontre afin de permettre à tous les jeunes du club de se recueillir et participer à l'organisation des obsèques de leur camarade.

La commission fixe ces rencontres au 30/11/25.

DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES

Courriel de l'ESP Parisienne en date du 03/10/25 demandant une dérogation sur le terrain numéro 2 du stade des Poissonniers suite à un soucis d'éclairage.

La commission demande au club requérant de bien vouloir lui transmettre la preuve qu'une demande de classement ou de renouvellement de classement de l'éclairage du terrain N° 2 du stade des Poissonniers a été émise.

Dans l'attente, la commission accorde la dérogation uniquement pour les équipes jeunes jusqu'au 31 janvier 2026.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

53405703 ENFANTS PASSY / ES PARISIENNE U18 D3.A du 05/10/25

53405929 ES PARISIENNE 3 / JAM 2 U18 D3.B du 05/10/25

53407003 ESP PARIS 19.2 / PUC 3 U16 D2.B du 05/10/25

53408089 BON CONSEIL / TROPS U15 D2.B 04/10/25

53408091 ANTILLAIS PARIS 19 / SALESIENNE U15 D2.B 04/10/25

53432888 ES PARISIENNE 3 / UA CHANTIER 2 U14 D4.C du 04/10/25.

53409697 JUNIOR ACADEMIE / CFFP 2 U14 D4.C du 04/10/25.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)
Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)
Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
ES Paris (PV du 23/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

Coupe 75 SENIORS

2^{ème} tour le 18&19/10/25 – tirage effectué le 30/09/25

Coupe SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe séniors Féminines

1^{er} tour le 03/01/26 – tirage le 09/12/25

Coupe Anciens

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage effectué le 30/09/25

Coupe CDM

1^{er} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U20

1^{er} tour le 09/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U18

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage effectué le 30/09/25

Coupe U17

1^{er} tour le 04/01/25 – tirage 09/12/25

Coupe U16

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage effectué le 30/09/25

Coupe U16 amitié

1^{er} tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U15

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U14

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U14 amitié

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 29/11/25 - tirage le 21/10/25